

Unité de rattachement :	No : 2350	Nom : Département d'éducation et formation spécialisées	Code CAFF :
--------------------------------	------------------	--	--------------------

Sigle :	ASS4870	Espace réservé au Bureau des études Code CAFF confirmé :
Titre complet :	Orthodidactique du français au primaire 1	
Titre abrégé :		
Crédits :	3	
Objectifs du cours :	Ce cours cible l'approfondissement de connaissances et le développement de compétences permettant de mieux comprendre les difficultés scolaires en compréhension et en production de textes afin de planifier et mettre en œuvre un enseignement adapté. Il vise une articulation entre l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation orthodidactique par la création d'activités dédiées aux élèves du primaire éprouvant des difficultés scolaires en lecture et en écriture. Il vise également à ce que la personne étudiante puisse s'exprimer à l'oral et à l'écrit sur les contenus et les enjeux abordés dans ce cours.	
Sommaire du contenu :	Les contenus étudiés tiennent compte des modèles théoriques et recherches récentes, des spécificités des objets de savoir et des conduites d'élèves de l'adaptation scolaire. Ils se rapportent aux principaux prédicteurs de la compréhension et de la production écrite, à la fluidité, à la compréhension écrite littérale et inférentielle, aux structures et genres textuels narratifs et courants et aux dimensions et processus d'écriture auprès des élèves rencontrant des difficultés. Ces contenus sont abordés sous l'angle des obstacles menant à leur apprentissage, de l'enseignement adapté et de l'évaluation orthodidactique.	
Compétences professionnelles en enseignement :	Compétences visées : 2, 3, 4, 5, 7 et 13	
Modalités d'enseignement :		
Conditions d'accès :		
Cours concomitant(s) :		
Préalable(s) :	Avoir réussi le cours ASS4860 Introduction à l'orthodidactique du français	

Justifications et informations complémentaires

Réponses obligatoires

A. À quels besoins répond ce cours? Quels sont les éléments qui en justifient la création?

Il s'agit d'un cours obligatoire portant sur l'orthodidactique de la lecture et de l'écriture afin de soutenir les apprentissages des élèves éprouvant des difficultés en français dans tout contexte scolaire au primaire.

B. Dans quel(s) programme(s) s'insère-t-il ? Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer)

C. Ce cours constitue-t-il la modification en tout ou en partie d'un ou de plusieurs cours actuels du répertoire? Non Oui

Si oui : Quel(s) cours remplace-t-il? :Partiellement les ASS4850 Orthopédagogie de la lecture I (3 cr.) et ASS5855 - Orthopédagogie de l'écriture I (3 cr.)

Dans quel(s) programme(s) le remplacement doit-il être effectué? (Cochez la situation qui s'applique.)

Dans tous les programmes où le cours est offert.

Seulement dans certains programmes. Énumérez ces programmes : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer)

À quelle fréquence prévoit-on offrir ce cours (nombre de groupes-cours par année et par trimestre)? 2 groupes par année à l'automne

E. Dans quelle catégorie devrait se classer ce cours : magistral, atelier, technique, stage d'enseignement ou stage professionnel?

Magistral : indiquer le maximum pédagogique: 41.

Atelier : indiquer le maximum pédagogique:

Technique : veuillez indiquer le local particulier demandé _____

Stage en enseignement

Stage professionnel

Confirmation de la catégorie du cours par le Bureau des études :

F. S'agit-il d'une activité dont l'évaluation se fera selon le type succès-échec?

Non Oui et la demande a été autorisée par la doyenne ou le doyen conformément au R5 (art.7.7) ou au R8 (art.9.6.1 i)

G. S'il s'agit d'une activité de cycles supérieurs soumise à une évaluation par un jury, sera-t-elle évaluée par une mention (Excellent, Très bien, Bien, Échec)? Non Oui

H. La création de ce cours implique-t-elle des ressources additionnelles (ressources humaines, incluant les auxiliaires d'enseignement, ou ressources matérielles et physiques)? Non Oui

Si oui, précisez les ressources qui sont requises :

Exigences de qualification pour l'enseignement (à titre indicatif) :

Diplôme :

Détenir un doctorat avec spécialisation dans le domaine des difficultés en langage écrit ou, à défaut, dans un domaine connexe pertinent à l'orthodidactique de l'écrit.

Expérience :

Avoir une expérience depuis les dix dernières années, d'au moins trois ans dans le domaine spécifique du diagnostic et de la rééducation des difficultés d'apprentissage en compréhension et production écrite. Avoir une expérience correspondant au niveau scolaire primaire.

Équivalence :

Détenir une maîtrise spécialisée dans le domaine des difficultés en compréhension et production écrite ou, à défaut, dans un domaine connexe jugé pertinent à l'orthodidactique de l'écrit, en plus de 5 années d'expérience professionnelle correspondant aux niveaux scolaires abordés dans le cours

et ce, dans le domaine spécifique du diagnostic et de la rééducation des difficultés d'apprentissage en langage écrit depuis les 10 dernières années.

Signature de la direction du département

Date

Évaluation par la Faculté/École des coûts associés à ce cours

<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun coût	
<input type="checkbox"/>	Coûts totaux évalués à :	\$

S'il y a des coûts associés à ce cours :

<input type="checkbox"/>	Les coûts seront puisés à même l'enveloppe budgétaire de la Faculté/École.
<input type="checkbox"/>	Budget demandé (voir tableau joint)

Signature de la direction administrative de la Faculté/École

Date